

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Vincent Maitre, Magali Orsini, Jocelyne Haller, Jean Batou, Olivier Cerutti, François Lefort, Bernhard Riedweg, Thomas Wenger, Jean-Charles Rielle, Marko Bandler, Irène Buche, Nicole Valiquier Grecuccio, Christian Frey, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, François Lance, Geneviève Arnold*

*Date de dépôt : 26 septembre 2016*

## **Proposition de résolution**

### **Pour un plafonnement des réserves des caisses maladie !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que, pour l'année 2017, les primes d'assurance-maladie vont en moyenne augmenter, à Genève, de 9,7% pour les enfants, de 7,3% pour les jeunes adultes et de 5,7% pour les adultes ;
- que l'augmentation des primes se situe au-dessus de la moyenne nationale (4,5%) ;
- que les familles seront particulièrement touchées par ces hausses ;
- que certaines caisses maladie continuent à constituer des réserves indéemment supérieures au minimum légal ;
- que le surplus des réserves n'a pas toujours été rendu aux assurés ;
- que les autorités fédérales n'ont aucun pouvoir quant à la correction de ces primes calculées par les assureurs-maladie en toute opacité,

invite le Conseil d'Etat

- à demander aux Chambres fédérales de limiter les réserves des caisses maladie au minimum légal tel que prévu actuellement ;
- à demander aux Chambres fédérales, en cas de refus de la première invite, de limiter les réserves des caisses maladie en prévoyant un plafonnement maximal légal.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Parmi les traditions annuelles auxquelles les Genevoises et les Genevois sont particulièrement attachés, on pourrait citer la floraison du marronnier officiel, la tarte aux pruneaux du Jeûne genevois ou encore la marmite en chocolat de l'Escalade.

Il est par contre une tradition que nos concitoyennes et concitoyens subissent chaque année malgré eux : l'augmentation inexorable de la hausse des primes de l'assurance-maladie.

Une augmentation d'autant plus injuste qu'elle est souvent plus importante que l'augmentation moyenne des coûts de la santé dans notre canton ; une augmentation d'autant plus injuste que certains assureurs ont pourtant constitué des réserves supérieures au minimum légal ; une augmentation d'autant plus injuste que nos autorités fédérales donnent l'impression de ne pas y voir un débat urgent.

Une augmentation d'autant plus injuste que les raisons de telles hausses peinent à être justifiés autrement que par des arguments plus que discutables : hausse des coûts de la santé, situation financière difficile des assureurs, effets de la compensation des risques, etc.

Faute d'un contrôle des caisses maladie, échappant au Conseil fédéral lui-même, et faute de tout pouvoir décisionnel des cantons dans ce domaine, le groupe démocrate-chrétien estime nécessaire un plafonnement des réserves des caisses maladie ; un plafonnement qui permettrait de contenir l'augmentation constantes des primes d'assurance-maladie, finançant davantage les coffres des assureurs que les coûts réels de la santé !

Nous vous remercions donc de réserver un accueil favorable à la présente résolution.